



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

### Bon été touristique !

Sous le triple effet des conditions météo, des appels à rester en Suisse et des atouts de notre région, le Val-de-Travers vit un bel été sur le plan touristique. Les visiteurs sont très nombreux, venus notamment de Suisse alémanique et des cantons voisins. Entre autres exemples, la station de La Robella a connu un mois de juillet record et de très nombreux hébergeurs affichent complet.

Du côté de la commune, afin de s'adapter au nombre croissant de camping-caristes, une zone d'accueil a été aménagée sur le site

d'espaceVAL, ce qui permet ainsi à ce dernier d'étendre ses prestations. L'ouverture de ces places dédiées s'est accompagnée de la fermeture de zones plus sensibles.

Même si la situation reste problématique en regard de l'accueil des groupes, qui fait défaut, il est réjouissant de relever l'attractivité de la région, à laquelle contribuent de nombreux acteurs. En témoigne également le projet-phare porté par Destination Val-de-Travers, rendu public ce jour et qui bénéficie d'importants soutiens de la Commune, du Canton et de la Confédération.



Au Vallon - Serait-ce un facteur au travail accompagné d'un garçon rentrant de l'école? Sans date (15/24) © MRVT

## ANNONCES

### Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement, le dimanche du 6 septembre au 25 octobre 2020 à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Couvet, Grand-Rue 38 (entrée par la cour), de 18 h à 19 h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous.

En raison du week-end du Jeûne fédéral, le contrôle s'effectuera le lundi 21 septembre au lieu du dimanche 20 septembre 2020.

Mme Frédérique Clerc - 078 801 84 44

### Appel à propositions pour baptiser la rue à l'est de la gare de Fleurier

Faisant suite au démarrage des travaux de réaménagement de la place de la Gare de Fleurier et de la rue du Régional, la Commune de Val-de-Travers souhaite donner un nom à la rue longeant les voies de chemin de fer à l'est de la gare. Cette rue sera baptisée au printemps 2021 après décision du Conseil communal.

Les recommandations de l'office fédéral de la statistique (OFS) pour les dénominations des rues sont les suivantes :

- Les appellations se référant à des personnes vivantes sont à éviter ; il est recommandé d'attendre au moins cinq ans après le décès de la personne ;
- On ne nommera une rue ou un lieu d'après une personne, que si celle-ci avait un lien avec l'endroit ;
- Si la longueur maximale le permet, les noms de rues doivent contenir le prénom et le nom ;
- Il est recommandé de privilégier les références à des femmes pour les nouveaux noms de rue ;
- Eviter les noms identiques ou qui peuvent être facilement confondus au sein du village.

Vos propositions sont attendues jusqu'au 30 octobre 2020 à l'adresse suivante : [urbanisme.vdt@ne.ch](mailto:urbanisme.vdt@ne.ch) ou par courrier postal à : Service de l'urbanisme, Grand-Rue 38, 2108 Couvet

### Arrêtés de circulation routière

Arrêtés concernant Môtiers Grande Rue, DP68 Comm et Fleurier ruelle Berthoud et rue du Sapin.

Les arrêtés sont disponibles sur : [www.val-de-travers.ch/page/arretes](http://www.val-de-travers.ch/page/arretes)

### À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi)

## Echo des autorités

### JJR : objectifs stratégiques dévoilés

Dans le contexte d'une rentrée scolaire bien particulière, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau a dévoilé à ses enseignants les grandes lignes de ses objectifs stratégiques principaux pour l'année scolaire qui débute.

D'abord, c'est la santé des enseignants qui reçoit une attention toute particulière de la direction. Le projet « Ecole en action » franchit une nouvelle étape dans l'analyse des conditions de travail et plus spécialement du niveau de stress ressenti par tous les professionnels de l'école. Cette analyse scientifique, menée par le canton, permettra de définir les mesures adéquates à mettre en place pour répondre aux conditions de plus en plus difficiles rencontrées dans nos classes.

A l'échelle du Val-de-Travers, 31% des élèves entre la 1<sup>re</sup> et la 7<sup>e</sup> année reçoivent des leçons de soutien pédagogique ! Il s'agit d'une enveloppe importante de ressources dont la direction a décidé de reconsidérer fondamentalement l'attribution, afin d'assurer que les élèves qui ont vraiment besoin d'aide puissent la recevoir de façon appropriée.

Notre école fait office de pionnier dans la définition d'un outil moderne, simple à utiliser, rapide et efficace pour permettre aux enseignants d'adapter individuellement les objectifs d'un élève en difficulté puis de réaliser une demande de soutien spécifique à l'office de l'enseignement spécialisé. Il s'agit d'une démarche

développée par notre service socio-éducatif, méthode qui n'a pas manqué d'intéresser déjà l'office susmentionnée et qui pourrait bien devenir, à moyen terme, le standard cantonal...

## EN BREF

### Les foires au temps du COVID-19

Si la foire de printemps de Couvet a été malheureusement annulée en mai dernier pour cause de crise sanitaire, il ne devrait pas en être de même avec les foires d'automne de Travers (25 septembre) et de Couvet (30 octobre).

La Commune fait tout son possible pour que ces mémorables rendez-vous appréciés de tous puissent avoir lieu dans le contexte actuel. Des mesures spécifiques de protection seront prises pour assurer la sécurité des participants. Lors de ces événements, ces derniers seront aussi invités à appliquer scrupuleusement les gestes barrières et à porter le masque si la distance physique ne peut pas être respectée.

Seuls ces gestes simples (mais ô combien importants) pourront garantir la tenue de ces manifestations.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Taille des haies et branches d'arbres

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur.

Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4,5 m doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquant la signalisation. Les haies en bordure de la voie publique

doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation. Les bornes hydrantes seront accessibles en tout temps.

Un délai échéant le lundi 30 septembre 2020 est imparti aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais.

LE VAL-DE-TRAVERS  
qualités naturelles